

DES JEUNES DE MOINS DE 18 ANS

Nous sommes plusieurs collectifs, réunis dans l'Assemblée Solidarité Alès, qui aidons quelques dizaines de Mineurs Non Accompagnés (MNA). D'autres associations et collectifs font la même chose à Nîmes.

Nous constatons tous les mêmes situations terribles : partout, les jeunes migrants se retrouvent

EN BUTTE À L'HOSTILITÉ DE L'ASE ET DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Le département (dont dépend l'Aide Sociale à l'Enfance) délègue l'évaluation de la minorité de ces jeunes à une association. A Nîmes, les jeunes y sont reçus par un seul interlocuteur qui, de manière arbitraire, décide de les reconnaître mineurs ou non. En cas de refus de minorité — ce qui est fréquent — les jeunes sont laissés à eux-mêmes. Leurs recours devant le juge des enfants étant régulièrement rejetés, il leur faut faire appel et dans l'attente de l'audience — qui dure de long mois — ils ne sont pas scolarisés, ni pris en charge et n'ont pas accès à la formation.

Même ceux qui sont reconnus mineurs — et sont donc supposés être pris en charge par l'ASE — restent des mois à attendre dans une chambre d'hôtel, sans perspective, ni accompagnement. Et quand ils parviennent seuls — au prix de grandes difficultés — à trouver employeur et formation, il arrive que l'ASE — leur responsable légal — refuse de signer les documents nécessaires... Ce service départemental fait parfois même appel de la décision du juge des enfants afin de se soustraire à son devoir de prise en charge ! Il a ainsi fallu avoir recours au référé liberté afin de contraindre l'ASE à simplement jouer son rôle en signant un contrat !

Nous ne comprenons pas cette politique du département, ou plutôt nous comprenons qu'il y a un manque criant de moyens pour l'ASE et que **le département fait le choix de laisser ces jeunes à la rue et non scolarisés.**

D'un autre côté, s'agissant des MNA de moins de 16 ans qu'il est obligatoire de scolariser, c'est l'Éducation nationale qui met des bâtons dans les roues. La procédure normale veut que ces jeunes passent un entretien avec le Centre d'Information et d'Orientation (CIO) avant d'être évalués et orientés par le CASNAV vers une classe adaptée. Pourtant, dans plusieurs situations, nous avons constaté que CASNAV et CIO se renvoient la balle pour n'accepter de poursuivre éventuellement la procédure que lorsque les élèves sont placés. De nombreux MNA sont ainsi **baladés sans fin entre la Justice, l'Éducation nationale et l'ASE, au gré de procédures kafkaïennes.**

Fait-on face à un racisme d'État à différents niveaux ? Y a-t-il volonté délibérée de maintenir ces jeunes dans des situations précaires où ils sont prêts à tout accepter ? L'absurdité de ce système dissimulerait-elle, au fond, une véritable **fabrique à sans-papiers, corvéables à merci ?**

Quoi qu'il en soit, il est inacceptable que des enfants soient laissés à la rue, sans aucune perspective. Rappelons que la plupart de ces jeunes ont vécu l'horreur sur la route : les prisons libyennes (payées par l'Europe) et leur lot de torture ; la traversée du désert menée par des trafiquants d'êtres humains, celle de la Méditerranée où meurent des milliers de personnes chaque année, sans parler des kidnappings, rackets, viols, réduction en esclavage... Tout ça, ils l'ont traversé seuls, encore mineurs ! Tout ça pour en arriver là ?

**Contre la politique discriminatoire de l'ASE
et du département envers les MNA !**

**Contre les barrières à la scolarisation des MNA
dressées par l'Éducation Nationale !**

**POUR LES JEUNES MIGRANTS, POUR TOUS LES MIGRANTS,
LIBERTÉ DE CIRCULATION ET D'INSTALLATION !**

Assemblée Solidarité Alès
assembleesolidariteales@riseup.net

RASSEMBLEMENT DE SOUTIEN ET DE SOLIDARITÉ AVEC LES MINEURS ÉTRANGERS NON ACCOMPAGNÉS (MENA)

La France est signataire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfants, à ce titre, les jeunes en danger de moins de 18 ans doivent être protégés et pris en charge par l'État.

Qu'ils soient français ou étrangers, ils sont avant tout des enfants au regard du droit.

Or, dans le Département du Gard, les Mineurs Non Accompagnés sont en butte à l'hostilité des services en charge de les protéger, à savoir l'ASE (Aide Sociale à l'enfance) et la DSDEN (Direction des services départementaux de l'Education Nationale).

A l'Assemblée Solidarité Alès, qui rassemble plusieurs collectifs, nous accompagnons certains de ces jeunes depuis plusieurs mois. Comme d'autres associations et collectifs à Nîmes, nous constatons que les mineurs étrangers sont pris dans des situations terribles.

Nous dénonçons les agissements du Département du Gard

- qui délègue l'évaluation de la minorité des jeunes migrants à une association, dont un employé décide, seul et sur simples présomptions, de les reconnaître mineurs ou non ;
- et qui fait appel de la décision du juge pour enfants quand celui-ci les reconnaît mineurs, prolongeant encore la non prise en charge de ces jeunes.

Nous dénonçons l'attitude maltraitante des services de l'ASE !

Une fois sous la responsabilité de l'Aide Sociale à l'Enfance, les mineurs étrangers sont bien souvent livrés à eux-mêmes : hébergés dans des hôtels, ils ne voient aucun éducateur, ne sont pas scolarisés, n'ont aucun accès à une formation. Il arrive même que l'ASE refuse de signer les contrats d'apprentissage des jeunes, alors que ces derniers se sont débrouillés seuls pour accéder à une formation en CFA, trouver un employeur.

Il a ainsi fallu avoir recours au référé liberté du Tribunal Administratif afin de contraindre l'ASE à simplement jouer son rôle et signer le contrat !

Nous dénonçons également l'attitude du DASEN (Directeur Académique des services de l'Education Nationale)

En France, l'école est obligatoire jusqu'à 16 ans. Le DASEN est chargé de garantir la scolarisation de tous les enfants. Il délègue au service du CASNAV la gestion des enfants étrangers, nouvellement arrivés, mineurs isolés, ou encore enfants du voyage.

Or, tant qu'un enfant n'est pas pris en charge par l'ASE, le DASEN refuse de le recevoir. Il lui refuse ainsi l'accès à l'école, qui est pourtant un droit fondamental, inscrit dans notre Constitution.

De nombreux MENA se voient honteusement maltraités par les services de notre pays censés les protéger, Aide sociale à l'enfance et Education nationale en tête. Ces jeunes subissent la violence institutionnelle, à travers les procédures kafkaïennes de notre administration et de nos services de Justice.

***Fait-on face à un racisme d'État, à une injustice systémique
de nos institutions face aux plus faibles d'entre nous ?***

**Contre la politique discriminatoire du département et contre les
barrières à la scolarisation dressées par l'Éducation Nationale !**

**En solidarité avec les Mineurs Etrangers
Non Accompagnés sur notre territoire**

**RASSEMBLEMENT le vendredi 10 janvier
à partir de 9h00
DEVANT LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL
(1 rue Guillemette, Nîmes)**